

VISITES MÉDICALES DU PERMIS DE CONDUIRE

NOTE D'INFORMATION AUX USAGERS

Si votre permis B ou A est limité, votre visite médicale se fera obligatoirement en Préfecture ou Sous Préfecture.

Dans tous les autres cas énumérés ci-dessous, votre examen médical pourra être assuré par un médecin généraliste agréé (en aucun cas, ce médecin ne devra être votre médecin traitant) :

- Ⓢ Vous êtes candidat au permis de conduire ou vous souhaitez renouveler votre permis actuellement validé pour 5 ans, 2 ans ou 1 an suivant votre âge, dans une des catégories suivantes :
 - EB voiture + remorque
 - C permis poids lourd
 - EC permis super lourd
 - D transport en commun de personnes
 - ED autocar + remorque

- Ⓢ Vous souhaitez exercer à titre professionnel, sous couvert de votre permis de la catégorie B, ou demandez le renouvellement de l'autorisation de l'activité de :
 - chauffeur de taxi
 - conducteur d'ambulance
 - conducteur de véhicules affectés au ramassage scolaire
 - enseignant de la conduite

OÙ SE PROCURER L'IMPRIMÉ "CERTIFICAT MEDICAL" QUI FAIT OFFICE DE DEMANDE DE VISITE MÉDICALE ?

Dans les mairies, à la Préfecture ou dans les sous-préfectures d'Avranches, Cherbourg et Coutances.

COMMENT OBTENIR UN RENDEZ-VOUS ?

Téléphonez, en précisant l'objet de votre demande à l'un des médecins de ville agréés figurant sur la liste ci-jointe.

PIÈCES À PRÉSENTER AU MÉDECIN AGRÉÉ

- ✓ Pièce d'identité
- ✓ permis de conduire
- ✓ imprimé "certificat médical" complété
- ✓ 3 photographies d'identité récentes (1 collée sur l'original et 1 sur le double + 1 pour examen complémentaire éventuel)
- ✓ résultats d'analyse d'urine (sucre et albumine) et impérativement les traitements médicaux en cours.

COÛT DE L'EXAMEN

Le montant de l'examen médical est 24.40 € (non pris en charge par la Sécurité Sociale). En aucun cas le médecin ne peut vous délivrer une feuille de maladie.

COMMENT FAIRE VALIDER VOTRE PERMIS DE CONDUIRE OU VOTRE CARTE PROFESSIONNELLE ?

Après un examen favorable :

Envoyez :

- ✓ votre permis de conduire original ou votre carte professionnelle
- ✓ 1 photo d'identité récente
- ✓ 1 enveloppe libellée à votre adresse et affranchie au tarif normal pour le retour du document
- ✓ le bas de cet imprimé complété par vos soins.

à la Préfecture ou la sous-préfecture dont dépend le cabinet médical où vous avez passé la visite :

- ☞ Préfecture de la Manche, Place de la Préfecture 50009 SAINT-LO cedex (02.33.75.47.64)
- ☞ Sous-préfecture d'Avranches, Place Daniel Huet BP 236 50302 AVRANCHES cedex (02.33.79.04.35)
- ☞ Sous-préfecture de Cherbourg, 106 rue Emmanuel Liais 50100 CHERBOURG (02.33.87.81.77)
- ☞ Sous-préfecture de Coutances, rue du Palais de Justice 50200 COUTANCES (02.33.19.08.54)

NOM Prénom :

Date de la visite médicale :

Nom du médecin :